



PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LABAROCHE

SÉANCE DU VENDREDI 10 avril 2026

Commune de Labaroche

Monsieur FORMWALD souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19H00.

Membres présents : M. Fabien FORMWALD, Mme Nathalie SIMON, M. Vincent BANNWARTH, Mme Carine SARY, M. Sébastien LAMPS, Mme Déolinda BARTHELME, M. Eric RENAUD, Mme Lucie MILLION, Mme Victorine BALTHAZARD, M. Sébastien RAUSCHER, Mme Laure HIPPERT, M. Eli CLAUZADE, Mme Nathalie PARENT, M. Sébastien EICH, Mme Julie LAMOOT, M. Gilles NEUSCH, M. Jean-Marc GUY et M. Jean-Luc THOMAS

Absents excusés :

M. Thomas HENRY qui a donné procuration à M. Eric RENAUD

Absents non excusés :

Président de séance : Monsieur le Maire, Fabien FORMWALD

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- 3) Délégation de la fonction d'état civil aux agents titulaires
- 4) Désignation des représentants au sein de structures intercommunales ou extérieures
- 5) Commissions internes
- 6) Demande de subvention via fonds de concours intercommunaux « adaptation au changement climatique »
- 7) Communications
- 8) Divers

Point 1 - Désignation du secrétaire de séance

En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DÉSIGNE Mme Déolinda BARTHELME comme secrétaire de séance.

Point 2 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 27/03/2026 est adopté, à l'unanimité.

Point 3 – Délégation de la fonction d'état civil aux agents titulaires

Ce point est abrogé, la municipalité souhaite se laisser le temps de la réflexion. Une discussion sur la signature électronique est également mentionnée.

Point 4 – Désignation des représentants au sein de structures intercommunales ou extérieures

Le Conseil Municipal procède à la désignation de ses représentants au sein des structures intercommunales ou extérieures.

Le Conseil Municipal décidé à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations par bulletins secrets.

Les résultats des votes sont les suivants :

ADAUHR

Titulaire : **Fabien FORMWALD**

Suppléant : **Sébastien LAMPS**

Les délégués sont désignés à l'unanimité.

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES

Titulaire : **Nathalie SIMON**

Suppléant : **Jean-Luc THOMAS**

Les délégués sont désignés à l'unanimité.

BRIGADE VERTE

Titulaire : **Carine SARY**

Suppléant : **Fabien FORMWALD**

Les délégués sont désignés à l'unanimité.

CORRESPONDANT DEFENSE

Délégué(e) : **Carine SARY**

Désigné à l'unanimité.

HOPITAL DU CANTON VERT

Délégué(e) : **Nathalie SIMON**

Désigné à l'unanimité.

OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

Délégué(e) : **Vincent BANNWARTH**

Désigné à l'unanimité.

PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

Titulaire élu : **Nathalie SIMON**

, Suppléant élu : **Julie LAMOOT**

Les délégués sont désignés à l'unanimité.

SIENOC

Titulaires : **Fabien FORMWALD** et **Jean-Luc THOMAS**

Les délégués sont désignés à l'unanimité.

SIVU (SCOT)

Titulaire : **Fabien FORMWALD**

Suppléant : **Gilles NEUSCH**

Les délégués sont désignés à l'unanimité.

SYNDICAT D'INTERET AGRICOLE

Titulaires : **Nathalie SIMON** et **Fabien FORMWALD**

Les délégués sont désignés à l'unanimité.

TERRITOIRE ENERGIE ALSACE

Titulaires : **Fabien FORMWALD** et **Nathalie SIMON**

Les délégués sont désignés à l'unanimité.

SYNDICAT MIXTE DE LA FECHT AVAL ET WEISS

Titulaire : **Nathalie SIMON**

Suppléant : **Fabien FORMWALD**

Les délégués sont désignés à l'unanimité.

Point 5 – Commissions internes

Le Maire, est président de droit de toutes les commissions, dans le cadre de la nouvelle mandature, une discussion sur l'ouverture des commissions aux personnes extérieures est engagée.

Une possibilité d'intégrer 2 personnes extérieures est évoquée. Après discussion au sein des conseillers est convenu à l'unanimité de définir les modalités de choix des intervenants extérieurs lors du prochain conseil.

Les commissions sont définies **à l'unanimité**, par le Conseil Municipal, comme suit :

COMMISSION DES FINANCES

Fabien FORMWALD, Nathalie PARENT, Déolinda BARTHELME, Carine SARY, Gilles NEUSCH et Jean-Luc THOMAS

COMMISSION DE L'URBANISME, DES TRAVAUX ET GESTION DES BATIMENTS

Fabien FORMWALD, Sébastien LAMPS, Eric RENAUD, Déolinda BARTHELME, Vincent BANNWARTH, Julie LAMOOT, Jean-Marc GUY et Jean-Luc THOMAS

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES, DU PERISCOLAIRE ET CRECHE

Fabien FORMWALD, Carine SARY, Vincent BANNWARTH, Nathalie PARENT, Victorine BALTHAZARD, Lucie MILLION, Déolinda BARTHELME, Eric RENAUD et Julie LAMOOT

COMMISSION FORÊT, ENVIRONNEMENT, CHASSE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Fabien FORMWALD, Nathalie SIMON, Déolinda BARTHELME, Jean-Marc GUY, Julie LAMOOT et Jean-Luc THOMAS

COMMISSION CONSULTATIVE DES SAPEURS-POMPIERS

Fabien FORMWALD, Lucie MILLION, Déolinda BARTHELME, Sébastien LAMPS, Sébastien EICH et Jean-Marc GUY

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Fabien FORMWALD, Maire,	Déolinda BARTHELME, suppléante
Vincent BANNWARTH, titulaire	Laure HIPPERT, suppléante
Sébastien LAMPS, titulaire	Jean-Marc GUY, suppléant
Julie LAMOOT, titulaire	Jean-Luc THOMAS, suppléant.

COMMISSION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Fabien FORMWALD, Carine SARY, Nathalie PARENT, Lucie MILLION, Déolinda BARTHELME, Victorine BALTHAZARD, Laure HIPPERT, Eric RENAUD, Claude MARCHAL et Angèle FISCHER

COMMISSION COMMUNICATION, CULTURE, TOURISME, RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS (BAROTCHE, SITE INTERNET)

Fabien FORMWALD, Vincent BANNWARTH, Eric RENAUD, Sébastien EICH, Sébastien RAUSCHER, Lucie MILLION, Déolinda BARTHELME, Victorine BALTHAZARD, Laure HIPPERT, Carine SARY et Jean-Luc THOMAS.

Point 6 – Demande de subvention via fonds de concours intercommunaux « adaptation au changement climatique »

M. BLANCK évoque la mise en place d'un récupérateur d'eau à l'école maternelle de Labaroche.

Ces travaux sont éligibles aux fonds de concours de la communauté de communes concernant « l'adaptation au changement climatique ».

Les conseillers débattent sur le sujet. A noter l'importance d'utiliser ce dispositif que peu de communes de la communauté de communes ont utilisé pour l'heure. Les conditions d'éligibilité et de financement sont relativement contraignantes.

Coût de l'opération :

Mise en place et achat du récupérateur d'eau : 731,12 € HT

Co-financeurs prévisionnels	Dispositifs mobilisés	Montant prévi des subs (max)	Dépenses éligibles prévisionnelles	Montant prévi des sub	% total HT
CCVK	Fds concours		731,12 €	366,00 €	50 %
TOTAL SUBVENTIONS PREVISIONNELLES (D) :				366,00 €	50 %
Autofinancement de la commune* *participation minimale de 20%	Fonds propres E = C-D			366,00 €	50 %
TOTAL (D+E)				731,12 € HT	100%

Condition d'éligibilité CCVK (50% du reste à charge communal)
= 731,12/2 = 366,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nature, le coût et le plan de financement de l'opération envisagée telles que décrite ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à faire les demandes de subventions correspondantes

Point 7 – Communications

M. le Maire évoque une réorganisation du périscolaire suite au départ de la directrice adjointe, personnel de l'association des Barotch'ou. Celle-ci est remplacée par une agente de la commune déjà en poste dans la structure.

Point 8 – Divers

M. BLANCK rappelle les travaux de renouvellement du réseau et des branchements d'eau à l'Espeche évoquant les contraintes de circulation. Plusieurs communications sur les réseaux communaux et aux riverains ont été faites.

Mme LAMOOT, évoque la rentrée 2026 et principalement la suite de la garderie communale du matin. M. le Maire confirme que les élus actuels sont dans une phase d'observation. Aucune modification n'est évoquée pour septembre 2026.

M. NEUSCH souhaite avoir un retour des actions de la municipalité. Une réunion hebdomadaire est prévue entre le Maire et les adjoints, celle-ci fera l'objet d'un compte-rendu transmis à l'ensemble du conseil municipal.

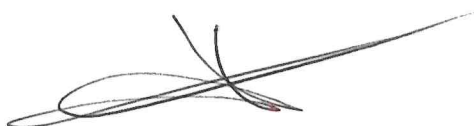
Il exprime également le souhait pour les listes minoritaires d'avoir un espace d'expression dans le bulletin du « Barotché ». M. le Maire ne souhaite pas accéder à sa demande.

La séance est levée à 21h00.

Date prévisionnelle du prochain conseil : **Vendredi 22 mai à 19h00 à la Mairie**

LABAROCHE, le 14 avril 2026 TB/FF/DB

Le secrétaire de séance
Déolinda BARTHELME



Le Maire
Fabien FORMWALD

